

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1.

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

DOSSIER DE CONSULTATION

DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION
- 2.2 - PREPARATION DES OFFRES
- 2.3 - DEPOT DES OFFRES
- 2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES
- 2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - LETTRE DE SOUMISSION
- 3.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS
- 3.3 - CADRE DU DEVIS, QUANTITATIF ET ESTIMATIF
- 3.4 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

- LETTRE-COMMANDE
- SOMMAIRE
- CHAPITRE I : GENERALITES
- CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE
- CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES
- CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

PIECE N°V: Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

PIECE N° VI : GRILLE DE NOTATION.

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1.

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

PIECE N° 1
AVIS DE CONSULTATION

DECEMBRE 2018

Yaoundé, le 30 JAN 2019

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Consultation N° **00002** /DC/MINFI/CMPM-DGI du 30 JAN 2019

*Relative à l'acquisition et installation d'un groupe électrogène au profit du
Centre Régional des Impôts du Littoral 1*

1- Objet :

En vue de garantir un service continu aux usagers du Centre Régional des Impôts du Littoral 1 et de certaines structures rattachées (CSE Wouri et SCIPLI Wouri), le Ministre des Finances envisage de procéder à l'acquisition et installation d'un groupe électrogène au profit de la structure susvisée.

2- Consistance :

La prestation objet de la présente consultation comprend :

- l'acquisition d'un groupe électrogène version insonorisée 88 KVA et d'un inverseur automatique au profit du Centre Régional des Impôts du Littoral 1 ;
- l'installation, la mise en service des équipements et l'aménagement d'un local spacieux pour le groupe électrogène ;
- la fourniture des accessoires d'installation. Les informations détaillées se trouvent dans le dossier de consultation

3- Participation :

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés installées au Cameroun ayant une expérience dans la vente des groupes électrogènes.

4- Financement :

La présente prestation est financée par les fonds d'Equipement de la DGI, Imputation budgétaire 45 00 11.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de trente et un millions six cent mille (31 600 000) F CFA **Toutes taxes comprises**, et vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-deux (26 498 952) hors taxes.

6- Acquisition du dossier de consultation :

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 310 B.P : 285 Yaoundé** Tél : **2 22 23 47 17** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable, de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable au Trésor Public contre quittance. Copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

7 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 310 B.P : 285 Yaoundé** Tél : **2 22 23 47 17**, au plus tard le à **10 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

N° 0 0 0 0 2

Demande de cotation n° /DC/MINFI/CMPM-DGI du **30 JAN 2019**
Pour l'acquisition et installation d'un groupe électrogène au profit du
Centre Régional des Impôts du Littoral I

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8 – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de **six cent trente mille (630 000) F CFA** ayant une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et établie par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission, de même que celle parvenue après les dates et heures limites de dépôt.

9 – Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le à **11 heures précises** dans la salle 300 de la DGI, sise à Yaoundé en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

10 – Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation.

11 – Délai et lieu de livraison

La livraison aura lieu au Centre Régional des Impôts du Littoral I, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de notification de la Lettre Commande.

12 – Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

13 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 310 B.P : 285 Yaoundé Tél : 2 22 23 47 17.

Les offres devront être chiffrées hors taxes (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC), et accompagnées du modèle de soumission joint et signé.

Yaoundé, le 30 JAN 2019

Maître d'Ouvrage,
Le Ministre des Finances.

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Président CPM-DGI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- DGI/ DAG/SDBME (pour archivage)



LOUIS Paul MOTAZE

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN GROUPE
ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE REGIONAL DES
IMPOTS DU LITTORAL 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 2
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Décembre 2018

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après:
 - (a) L'avis de consultation ;
 - (b) Les spécifications techniques ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le modèle de soumission ;
 - (e) Le projet de Lettre-Commande ;
 - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres ;

- 1.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue des offres

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

1. Documents administratifs

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et datant de moins de trois (03) mois :

- a. La copie certifiée de la carte de contribuable;
- b. L'original de l'attestation de non redevance;
- c. L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Première instance du domicile;
- d. L'original de l'attestation de soumission CNPS, datée et signée ;
- e. L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
- f. L'original de la caution de soumission ;
- g. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances ;
- h. L'original de la quittance d'achat du dossier de la demande de cotation ;
- i. Une attestation de visite du site d'installation du groupe électrogène, signée par le Chef de Centre Régional des Impôts du Littoral 1.

2. Documents techniques

k. Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant du non abandon d'un marché antérieur;

l. Descriptif des caractéristiques techniques du matériel proposé ;

m. Prospectus ;

n. Personnel de l'équipe technique de réalisation de la prestation (un ingénieur électricien, un technicien en électricité, un maçon, un ferrailleur) : voir page 15

o. Référence du soumissionnaire (au moins un marché ou une lettre-commande similaire

enregistrée (copie 1^{ère} et dernière page) plus un PV de réception de ces prestations).

3. Documents financiers

- p. La soumission datée, signée et timbrée (obligatoirement);
 - q. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
 - r. Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
 - s. Le projet de Lettre-Commande ci-joint dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire;
- Les pièces administratives techniques et financières doivent être séparées par un intercalaire en couleur.

Article 4 : QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Les critères de qualification retenus sont les suivants :

Critères éliminatoires

- Absence, ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un ingénieur électricien ;
- Non satisfaction d'au moins quatre (04) sur cinq (05) des critères essentiels.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- **Présentation de l'offre** (conformité de l'offre par rapport aux prescriptions du DC, pièces rangées dans l'ordre et intercalaires de couleurs) ;
- **Références du soumissionnaire** : un (01) marché similaire exécuté au cours des cinq (05) dernières années : (le soumissionnaire est tenu de fournir les copies de la première et la dernière page de chaque marché ainsi que les PV de réception) ;
- **Preuves d'acceptation des clauses du marché** : descriptif de la fourniture et prospectus paraphés et signés.
- **Présence de tout le personnel exigé dans la lettre-commande ;**
- **Garantie et service après-vente;**

Le soumissionnaire devra justifier :

- D'une garantie d'un (1) an du matériel proposé ;
- D'une localisation géographique d'au moins un magasin de vente des pièces de rechange au Cameroun.

Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à quatre (04) sur cinq (05) des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

Article 5 : Lieu de livraison et nature des prix

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix:
 - a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
 - et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

- 5.2 Le Fournisseur complètera le cadre du devis quantitatif et estimatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais d'exécution qu'il propose en exécution de la Lettre-Commande.

5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de Lettre-Commande

Article 6 : Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 7: Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date des remises des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 8 : Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée:

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de consultation.

Article 9 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être *reçues à l'adresse au plus tard* à l'heure et à la date indiquée dans l'Avis de consultation.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 10 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

- 10.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministre des Finances ouvrira les plis en présence des représentants des Fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que celui du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- 10.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 11 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 12 : Attribution de la Lettre-Commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

Article 13 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Ministre des Finances décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

Article 14 : Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 15 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante:

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande, et
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 3
SPECIFICATION ET CARACTERISTIQUE
TECHNIQUES**

Décembre 2018

SPECIFICATIONS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Référence	Désignation
GROUPE ELECTROGENE	GROUPE ELECTROGENE Version insonorisée, puissance secours 88 KVA, réservoir intégré 180 l, disjoncteur : 3pôles, Batteries et Chargeurs de Batteries
ASCESSOIRES D'INSTALLATION	ASCESSOIRES D'INSTALLATION <ul style="list-style-type: none"> - câbles U 1000 RO 2R 4X 90 mm² - Parafoudre tetrapolaire 65 KW - Prise de terre - Câble de terre en cuivre diamètre 29 mm² - Flotteur pouvant indiquer le niveau de carburant dans le réservoir - Un extincteur - Un bac à sable plein - Une pelle - Un réservoir externe en acier inoxydable de 1000 litres rempli de carburant au moment de la réception - Toute autre sujettion
INVERSEUR AUTOMATIQUE	INVERSEUR AUTOMATIQUE De source courant nominal jusqu'à 350 A
Aménagement du local et formation dans l'utilisation	Aménagement de la cage du groupe et formation de personnel à l'utilisation du groupe <ul style="list-style-type: none"> - Cage spacieuse permettant une bonne circulation autour du groupe ; - Formation d'au moins deux personnels sur la maintenance, la fréquence de remplissage des réservoirs, pendant une semaine avec production d'un rapport.
INSTALLATION	INSTALLATION, MISE EN SERVICE Transport et manutention du groupe sur site, fourniture des câbles et accessoires, pose de l'inverseur automatique de source, pose des câbles de puissance et de commande, réalisation des prises de terre, raccordements électriques, essais, mise en service et enregistrement de la garantie

N.B. : Cette fiche de spécifications techniques est à remplir par le soumissionnaire et à insérer dans l'offre technique

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 4
PROFIF DU PERSONNEL A UTILISER**

Décembre 2018

PROFIL DU PERSONNEL A UTILISER

N°	PERSONNEL	PROFIL	QTE	DOCUMENTS A FOURNIR
1	Ingénieur électricien	Ingénieur dans le domaine de l'électricité ou de l'électrotechnique avec une expérience de 5 ans	1	<ul style="list-style-type: none"> - Un CV daté et signé ; - Une copie certifiée conforme du diplôme - Une attestation de disponibilité
2	Technicien en électricité	Technicien en électricité niveau BAC plus 03 ans d'expérience	1	<ul style="list-style-type: none"> - Un CV daté et signé ; - Une copie certifiée conforme du diplôme - Une attestation de disponibilité
3	Maçon pour la confection de la cage	Niveau BEPC avec 03 ans d'expérience	1	<ul style="list-style-type: none"> - Un CV daté et signé ; - Une copie certifiée conforme du diplôme - Une attestation de disponibilité
4	Ferrailleur pour confection de la cage	Niveau BEPC avec 03 ans d'expérience	1	<ul style="list-style-type: none"> - Un CV daté et signé ; - Une copie certifiée conforme du diplôme - Une attestation de disponibilité

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 5
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES**

Décembre 2018

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Libellé ou désignation	Unité	Prix unitaires en chiffres HTVA	Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A
01	GRUPE ELECTROGENE Version insonorisée, puissance secours 88 KVA, réservoir intégré 180L, disjoncteur : 3pôles, Batteries et Chargeurs de Batteries	U		
02	ASCESSOIRES D'INSTALLATION <ul style="list-style-type: none"> - câbles U 1000 RO 2R 4X 90 mm² - Parafoudre tetrapolaire 65 KW - Prise de terre - Câble de terre en cuivre diamètre 29 mm² - Flotteur pouvant indiquer le niveau de carburant dans le réservoir - Un extincteur - Un bac à sable plein - Une pelle - Un réservoir externe en acier inoxydable de 1000 litres rempli de carburant au moment de la réception - Toute autre sujétion 	ff		
03	INVERSEUR AUTOMATIQUE De source courant nominal jusqu'à 350 A	U		
04	Aménagement de la cage et formation de personnels à l'utilisation du groupe <ul style="list-style-type: none"> - Cage spacieuse permettant une bonne circulation autour du groupe ; - Formation d'au moins deux personnels sur la maintenance, la fréquence de remplissage des réservoirs, pendant une semaine avec production d'un rapport. 	ff		
05	INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL Transport et manutention du groupe sur site, fourniture des câbles et accessoires, pose de l'inverseur automatique de source, pose des câbles de puissance et de commande, réalisation des prises de terre, raccordements électriques, essais, mise en service et enregistrement de la garantie	ff		

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 6
CADRE DU DEVIS, QUANTITATIF ET
ESTIMATIF**

Décembre 2018

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
01	GROUPE ELECTROGENE Version insonorisée, puissance secours 88 KVA, réservoir intégré 180 L, disjoncteur : 3pôles, Batteries et Chargeurs de Batteries	U	01		
02	ACCESSOIRES D'INSTALLATION <ul style="list-style-type: none"> - câbles U 1000 RO 2R 4X 90 mm² - Parafoudre tetrapolaire 65 KW - Prise de terre - Câble de terre en cuivre diamètre 29 mm² - Flotteur pouvant indiquer le niveau de carburant dans le réservoir - Un extincteur - Un bac à sable plein - Une pelle - Un réservoir externe en acier inoxydable de 1000 litres rempli de carburant au moment de la réception - Toute autre sujétion 	ff	ff		
03	INVERSEUR AUTOMATIQUE De source courant nominal jusqu'à 350 A	U	01		
04	Aménagement de la cage et formation de personnel à l'utilisation du groupe <ul style="list-style-type: none"> - Cage spacieuse permettant une bonne circulation autour du groupe ; - Formation d'au moins deux personnels sur la maintenance, la fréquence de remplissage des réservoirs, pendant une semaine avec production d'un rapport. 	ff	ff		
05	INSTALLATION, MISE EN SERVICE Transport et manutention du groupe sur site, fourniture des câbles et accessoires, pose de l'inverseur automatique de source, pose des câbles de puissance et de commande, réalisation des prises de terre, raccordements électriques, essais, mise en service et enregistrement de la garantie	ff	ff		
Montant HT					
Montant TVA (19,25%)					
Montant IR (2,2%) ou (5,5 %)					
Montant Net à Payer					
Montant TTC					

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 7
MODELES D'ANNEXES**

Décembre 2018

Annexe n° 1 : Modèle de lettre de Soumission

Date : _____

Consultation N°/_____ /DC/MINFI/CMPM-DGI du _____

A Monsieur le Ministre des Finances

Monsieur et/ou Madame,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer

conformément à la demande de consultation et pour la somme de : _____

_____ F CFA (en lettres) Hors Taxe sur la
valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises _____
FCFA (en chiffres) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et _____
F CFA (en lettres) Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de _____ jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Le _____

Signature _____

Nom et Qualité du signataire pour le compte du candidat

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que le Fournisseur , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le.....

MINISTERE DES FINANCES

Consultation N°/...../...../DC/MINFI/CMPPM-DGI
 Relative à l'acquisition et installation d'un groupe électrogène au profit du Centre Régional des Impôts du Littoral 1

Date limite de remise des offres : Le

1. TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non				
1								
2								
3								

2. MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

N°	NOM ET PRENOM	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/_____/DC/MINFI/CMPM-DGI

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DU CENTRE
REGIONAL DES IMPOTS DU Littoral 1**

FINANCEMENT : FONDS D'EQUIPEMENT DE LA DGI

IMPUTATION : 45 00 11

**PIECE N° 5
PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

Décembre 2018

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N°/...../LC/MINFI/CMPM-DGI

PASSEE APRES

POUR LA FOURNITURE

TITULAIRE

ADRESSE

BP

TEL

FAX

OBJET

LIEU DE LIVRAISON

MONTANT F CFA TTC

(..... F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI DE LIVRAISON

FINANCEMENT **Fonds d'Equipement de la DGI**

IMPUTATION **45 00 11**

SOUSCRITE LE

SIGNEE LE

NOTIFIEE LE

ENREGISTREE LE

ENTRE

Représenté par

ci-après désignée :

« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART ET

LA SOCIETE

BP

TEL

FAX

Représentée par

ci-après désignée :

« Le Cocontractant »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIF

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION PROVISoire
- ARTICLE 13 – DELAI DE GARANTIE
- ARTICLE 14 – RECEPTION DEFINITIVE
- ARTICLE 15 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 16 - GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 17 – GARANTIES ET CAUTIONS
- ARTICLE 18 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 19 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 21 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 21 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 22 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 23 - NANTISSEMENT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 25 - LITIGES
- ARTICLE 26 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 27 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène de 88 KVA et d'un inverseur automatique au profit du Centre Régional des Impôts du Littoral 1 de la Cellule Spéciale d'Enregistrement de Bonandjo et du CSIPLI du Wouri.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de cotation.

Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- a) La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- b) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- c) La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux cahiers de clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- d) Le bordereau descriptif, quantitatif et estimatif.

Article 4 : Textes généraux

La présente lettre commande est soumise aux textes ci-après :

1. La Loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
2. Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
3. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du 2018/366 du 20 juin 2018;
4. Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
5. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
6. Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
7. La circulaire N0 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

8. La circulaire n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la DC Acquisition d'un groupe électrogène au profit du CRIL1

performance du système des marchés publics ;

9. La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
10. La circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
11. La Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018 ;
12. Les textes régissant les corps de métiers ;
13. Les normes en vigueur ;
14. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'ouvrage sont dévolues au **MINISTRE DES FINANCES** ou son représentant.
- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au **DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS** ;
- Les attributions de l'ingénieur sont exercées par **LE DELEGUE REGIONAL DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DU Littoral**.

Article 6 : Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à compter de la date de notification de la présente Lettre-Commande.

La livraison se fera au Centre Régional des Impôts du Littoral 1 à Douala.

Article 7 : Domicile du Cocontractant

Le Fournisseur fait élection de domicile :

à _____
BP _____
TEL _____
FAX _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE 2 : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 8 : Rôle et responsabilité du Cocontractant

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la livraison des équipements tel que décrit à l'article 10, et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

Article 9 : Consistance des prestations

Les prestations du fournisseur comprennent la fourniture d'un groupe électrogène, la fourniture d'un inverseur automatique le transport et la manutention, l'installation, la mise en service et l'aménagement d'un local pour le groupe électrogène ce jusqu'au lieu de livraison.

Article 10 : Description des fournitures

La prestation objet de la présente consultation comprend :

- l'acquisition d'un groupe électrogène insonorisé de 88 KVA et d'un inverseur automatique au profit du Centre Régional des Impôts du Littoral 1, de la CSE Wouri et du CSIPLI Wouri ;
- l'installation, la mise en service des équipements et l'aménagement d'un local pour le groupe électrogène ;
- la fourniture des accessoires d'installation.

ARTICLE 11 : Informations et documents à fournir par le Fournisseur

Le Cocontractant devra produire à l'administration dans un délai de quinze (15) jours sept (7) exemplaires de la présente lettre commande signées et enregistrées.

Dans les mêmes délais, il mettra à la disposition de l'administration cinq (5) exemplaires de la présente Lettre-Commande pour diffusion.

Article 12 : Réception provisoire

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une Commission composée comme suit :

Président : - le Maître d'Ouvrage ou son représentant;

Rapporteur : - L'ingénieur du marché (Délégué Régional de l'Eau et de l'Energie du Littoral ou son Représentant) ;

Membres : i) le Chef de Service du Marché ;

ii) Le Directeur des Affaires Générales de la DGI;

iii) Le Chef de Centre Régional des Impôts du Littoral 1 ;

iv) L'électricien de la DGI ;

v) L'Agent chargé des opérations de la comptabilité matières auprès de la DGI ;

v) Le prestataire ou son représentant.

La Commission est convoquée à la réception par courrier écrit au moins dix (10) jours avant la date de la réception. La Commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande, sa mise en état de fonctionnement et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

Les vérifications préalables conduisent le cas échéant à la signature d'un PV de réception technique entre l'Ingénieur du marché et le prestataire.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Article 13 : Durée de garantie

Le Cocontractant garantit que toutes les fournitures livrées en exécution de la Lettre-Commande sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle, le plus récent en service et incluent les dernières améliorations en matière de conception et matériaux.

Le Cocontractant garantit en outre que toutes les fournitures livrées en exécution de la Lettre-Commande n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau sont requis par les spécifications du CCTP ou tout autre acte ou omission du Fournisseur survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant au Cameroun).

1. La durée de garantie est de douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures

2. Obligation du Cocontractant pendant la période de garantie

Le maître d'Ouvrage notifiera au Cocontractant de l'Administration par écrit toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être une panne consécutive, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt(20) jours sans frais pour le maître d'ouvrage.

Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les défectuosités, durant la période sus-mentionnée, la durée de garantie pourrait alors être :

-prolongée dans la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt(20) jours de notification de la panne ;

-renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

Article 14 : Réception définitive

1. Modalités de la réception définitive

La réception définitive sera effectuée, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie

2. Attributions de la commission de réception définitive

Avant de procéder à la réception définitive, la commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la commission, il sera dressé un procès-verbal de la réception définitive signé par tous les membres.

Article 15 : Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 16 : Généralité - Prix

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 17 : Garanties et Cautions

1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (5%) du présent marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'ouvrage après demande du Fournisseur.

2. Cautionnement de garantie

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le montant TTC de la présente lettre-commande. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage sur la demande du Cocontractant.

Article 18 : Montant de la Lettre-Commande

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de :
..... (Montant en chiffres)..... F CFA TTC
(Montant en lettres)..... FRANCS CFA
TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif ci-dessous

N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
01	GROUPE ELECTROGENE Version insonorisée, puissance secours 88 KVA, réservoir intégré 180 L, disjoncteur : 3pôles, Batteries et Chargeurs de Batteries	U	01		
02	ASCESSOIRES D'INSTALLATION <ul style="list-style-type: none"> - câbles U 1000 RO 2R 4X 90 mm² - Parafoudre tetrapolaire 65 KW - Prise de terre - Câble de terre en cuivre diamètre 29 mm² - Flotteur pouvant indiquer le niveau de carburant dans le réservoir - Un extincteur - Un bac à sable plein - Une pelle - Un réservoir externe en acier inoxydable de 1000 litres rempli de carburant au moment de la réception - Toute autre sujétion 	ff	ff		
03	INVERSEUR AUTOMATIQUE De source courant nominal jusqu'à 350 A	U	01		
04	Aménagement de la cage et formation de personnel à l'utilisation du groupe <ul style="list-style-type: none"> - Cage spacieuse permettant une bonne circulation autour du groupe ; - Formation d'au moins deux personnels sur la maintenance, la fréquence de remplissage des réservoirs, pendant une semaine avec production d'un rapport. 	ff	ff		
05	INSTALLATION, MISE EN SERVICE Transport et manutention du groupe sur site, fourniture des câbles et accessoires, pose de l'inverseur automatique de source, pose des câbles de puissance et de commande, réalisation des prises de terre, raccordements électriques, essais, mise en service et enregistrement de la garantie	ff	ff		
Montant HT					
Montant TVA (19,25%)					
Montant IR (2,2%) ou (5,5 %)					
Montant Net à Payer					
Montant TTC					

Article 19 : Modalités de paiement.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

Article 20 : Domiciliation bancaire

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque) au nom de(Fournisseur).

Article 21 : Régime fiscal

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 22 : Timbre et enregistrement

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 23 : Nantissement de la Lettre-Commande

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

- **Autorité chargée de la liquidation des dépenses** : Le Ministre des Finances ;
- **Autorité chargée du paiement** : Le Trésorier Payeur Général de Yaoundé ;
- **Autorité compétente pour fournir les renseignements énumérés** : Le Directeur des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 : Edition et diffusion de la Lettre Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés auprès des administrations concernées aux frais du cocontractant.

Article 25 : Litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 26 : Résiliation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 27 : Validité de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.-

PAGE N° _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE

DE LA LETTRE-COMMANDE N°...../...../LC/MINFI/CMPM

AVEC LA SOCIETE _____

**RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE
AU PROFIT DU CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU
LITTORAL 1**

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : _____ FRANCS CFA
TTC

DELAI D'EXECUTION: _____

LUE ET ACCEPTEE
LE COCONTRACTANT.

Yaoundé, le _____

SIGNEE
LE MINISTRE DES FINANCES

Yaoundé, le _____

PIECE N°V: Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

1. AFRILAND FIRST BANK (AFB)
2. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
3. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
4. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (DGFIBANK)
5. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
6. BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN)
7. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
8. CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)
9. ECOBANK CAMEROUN (EBC)
10. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
11. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB -CAMEROUN)
12. SOCIETE GENERALE DU CAMEROUN (SGC)
13. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
14. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
15. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
16. CHANAS ASSURANCES
17. ACTIVA ASSURANCES
18. AREA ASSURANCES S.A
19. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A

20. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A

21. CPA S.A

22. NSIA ASSURANCES

23. PRO ASSUR

24. SAAR

25. SAHAM ASSURANCES

26. ZENITHE INSURANCE

**PIECE N°VI : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES RELATIVES AU DOSSIER DE
CONSULTATION POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE
AU PROFIT DU CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL 1**

Les offres seront évaluées suivant les critères de notation ci-après :

N N°	CRITERES	COTATION	
		OUI	NON
<i>a) Critères éliminatoires</i>			
	1-Absence ou non-validité d'une pièce du dossier administratif;		
	2-Fausse (s) déclaration (s) ou pièce falsifiée (s)		
	3- Absence d'un ingénieur électricien ;		
	4- Non satisfaction d'au moins quatre (04) sur cinq (05) des critères essentiels		
<i>b) Critères essentiels</i>			
	1-Présentation de l'offre ; (Respect de l'ordre d'agencement des pièces, Chaque offre séparée par des intercalaires en couleur)		
	2-Références de l'entreprise (au moins un (01) marché similaire exécuté au cours des cinq (05) dernières années : (le soumissionnaire est tenu de fournir les copies des documents y afférents ;		
	3- descriptif de la fourniture et prospectus paraphés et signés.		
	4- Présence de tout le personnel exigé dans la lettre-commande		
	5- Garantie et service après-vente; Le soumissionnaire devra justifier : <ul style="list-style-type: none"> - D'une garantie d'un (1) an du matériel proposé ; - D'une localisation géographique d'au moins un magasin de vente des pièces de rechange au Cameroun. 		

Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à quatre (04) sur cinq (05) des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.